



Commune de CHATENOY-EN-BRESSE

Procès-Verbal

.....
Séance du conseil municipal du 17 juillet 2026 – 20 H 00
sous la présidence de M le Maire, Fabrice PRUDHON

Présents : PRUDHON Fabrice, SCHEUBEL Martine, CHARRET Christophe, MOUCHOUX Adeline, FORTIN Olivier, THEVENIN Sabrina, MOUGEOT Jeanine, LONGECHAUD Anne-Laure, PARISOT Laurent, BIGOIN Angélique, HOLAIND Sophie, VEREMME Léo, PAPET Maxence, COLETTE Gaëtan.

Représentés : - LEFEBVRE Erick par BIGOIN Angélique

Excusés : --

Absents : --

Secrétaire de séance : HOLAIND Sophie.

Auxiliaire du secrétaire de séance : BOIVIN Valérie, secrétaire générale.

Quorum atteint : 14 membres présents.

.....
Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du PV de la séance du 5 juin 2026.
- Représentants à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges).
- Prolongation du mandat de gestion confié à l'OPAC.
- Reprise en gestion directe d'un logement communal.
- Entente intercommunale cimetière église : travaux de l'Eglise.
- Aménagement rue Vigne Renard : choix de l'entreprise en charge des travaux.
- Décision du Maire.
- Questions diverses.

.....
Les délibérations adoptées – les demandes de scrutins particuliers - résultat des scrutins – si scrutin public, nom des votants et sens de leur vote – teneur des discussions :

(DE-048-2026) Désignation du secrétaire de séance :

Afin d'établir le PV de la séance,

A l'unanimité - DESIGNER Mme HOLAIND Sophie, secrétaire de séance.

(DE-049-2026) Approbation du PV de la séance du 05 juin 2026 :

Lecture est faite du PV de la séance précédente,

A l'unanimité - ADOPTE le PV de la séance précédente.

(DE-050-2026) Désignation des représentants à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) :



Le Code Général des Impôts stipule qu'il est créé entre l'EPCI à fiscalité professionnelle unique et les communes une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

La CLECT a pour mission d'analyser pour chaque commune, les dépenses afférentes à chacune des compétences transférées.

La détermination des charges transférées suppose aussi l'analyse par la CLECT des recettes afférentes à chacune des compétences considérées et ce, afin d'arriver à établir le coût net des charges transférées.

La CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; la ville centre, Chalon-sur-Saône, disposera de deux sièges ; les autres communes du Grand Chalon disposeront d'un siège chacun.

Chaque conseil municipal désigne en son sein un représentant titulaire et un représentant suppléant.

A l'unanimité - DESIGNER Mme SCHEUBEL Martine déléguée titulaire à la CLECT et Mme BIGOIN Angélique déléguée suppléante à la CLECT

(DE-051-2026) Logements communaux : Renouvellement de la convention de gestion de gérance par l'OPAC :

Le mandat de gestion immobilière signé avec l'OPAC pour la gestion des logements communaux arrive à échéance le 31 décembre 2026, avec un délai de préavis de 3 mois, soit le 30 septembre 2026.

Après présentation des 13 logements communaux dont 11 en gestion par l'OPAC, 1 logement sera retiré de la gestion,

Il est précisé que la rétribution versée à l'OPAC sera révisée par leur conseil d'administration en fin d'année 2026,

Des renseignements seront pris pour une gestion par un notaire ou via une agence immobilière,

A l'unanimité - ADOPTE la convention de gestion de la gérance immobilière proposée par l'OPAC pour l'année 2027, pour la gestion de 10 logements, La convention est conclue pour une période de un (1) an à compter du 1^{er} janvier 2027, renouvelable par tacite reconduction par période successive de un (1) an sans que sa durée totale n'excède trois (3) ans

(DE-052-2026) Avenant n°2 au mandat de gestion immobilière de l'OPAC du 23 octobre 2023 :

Il est donné lecture de l'avenant n°2 au mandat de gestion immobilière du 23 octobre 2023, qui supprime le logement n°3 situé au 4 rue de la Chapelle, actuellement vide de tout locataire, du mandat de gestion donné à l'OPAC.

Ce logement sera rénové dans sa totalité, en attendant sa remise en location,

Une réflexion pourrait être lancée sur la réfection du parc immobilier communal, après un état des lieux de l'état des logements,

A l'unanimité APPROUVE l'avenant n°2,

PRECISE que le logement n°3 situé au 4 rue de la Chapelle sera retiré du mandat de gestion à compter du 1^{er} septembre 2026, la commune reprend la gestion de ce logement,

AUTORISE le Maire à signer le dit-avenant.

(DE-053-2026) Entente intercommunale cimetière-église ; travaux de l'église :

Après avoir entendu Mmes Scheubel et Thévenin et M. Charret, délégués de la commune à l'Entente intercommunale cimetière-église, présenter les travaux prévus à l'église de Saint-Marcel ; église classée aux Monuments Historiques,

Un devis de travaux est présenté aux conseillers :

Création d'une issue de secours : 70 000 € TT

Boiseries, stalles, absides dans le chœur : 375 000 € TTC

Il est précisé qu'aucune subvention ne peut être demandé pour les travaux de création d'une issue de secours,

Une subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des affaires Culturelles) cumulée à une subvention du Département et réduiraient le reste à charge pour les communes à 112 500 € pour les boiseries, stalles et absides.

Selon le potentiel financier et le nombre d'habitants de la commune de Châtenoy-en-Bresse, la participation demandée à la commune serait de :

8 835.00 € pour l'issue de secours, pour l'exercice 2026,

14 180.00 € pour les boiseries, stalles et absides, à prévoir sur l'exercice 2027.

-ADOPTÉ le montant total des dépenses à 70 000 € pour les travaux de création d'une issue de secours, le montant restant estimatif selon le devis présenté par l'architecte, **VALIDE** le calcul de la participation de la commune de Châtenoy-en-Bresse, soit 8 835.00 €

10 pour – 3 contre – 2 abstentions ADOPTÉ, sous réserve de l'obtention de subvention, le montant total des dépenses à 375 000 € pour les travaux sur boiseries, stalles, absides dans le chœur, le montant restant estimatif selon le devis présenté par l'architecte,

VALIDE le calcul de la participation de la commune de Châtenoy-en-Bresse, 14 180.00 €,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

(DE-054-2026) Attribution du marché et autorisation de signature du conseil municipal au maire de la commune de Châtenoy-en-Bresse pour le marché d'aménagement de la rue Vigne Renard :

Vu la délibération DE-005-2025 du conseil municipal de la commune de Châtenoy-en-Bresse, en date du 17 janvier 2025, relative au lancement de l'opération pour l'aménagement de la rue Vigne Renard et sollicitant les subventions afférentes ;

La consultation relative au marché de travaux pour l'aménagement de la rue Vigne Renard a été passée en procédure adaptée, le Règlement de la Consultation fixant la date limite de remise des offres au 06/07/2026 à 10h00 ;

Le marché a été mis en ligne sur la plateforme « achatpublic » et publié au Journal de Saône-et-Loire le 10 juin 2026,

Trois (3) offres (Eurovia, Eiffage et Guinot TP) ont été reçues dans les délais ;

A l'issue de la mise en concurrence et de l'analyse des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse du marché de travaux portant sur l'aménagement de la rue Vigne Renard est :

- L'entreprise GUINOT, Rue Henri Paul Schneider, 71120 Montchanin pour un montant de 169 873,30€ HT, soit 203 847,96€ TTC ;

A l'unanimité - **ATTRIBUE** le marché de travaux pour l'aménagement de la rue Vigne Renard à :

GUINOT (Rue Henri Paul Schneider, 71120 Montchanin)

Décisions du Maire :

Néant

Questions diverses :

Le conseil prend connaissance :

○ Travaux d'assainissement rue Vigne Renard débuteront début août 2026,

○ En réponse aux interrogations de Mme Bigoin : Réunion sur les transports à Epervans, organisé par Mme Plissonnier, vice-présidente du Grand Chalon, sur évolution des

transports et expression des besoins, et création de nouvelles pistes cyclables, développement de ce réseau,

- Restaurant la Voile : passage de la commission de sécurité - avis favorable sur l'activité déclarée,
- Modalités des élections des jurys d'assise : tirage au sort de notre liste électorale, deux (2) habitants ont été élus sur la commune,
- Remerciement de la FNACA suite au versement de la subvention,
- Réunion associations des Dignes, travaux ont lieu en septembre. Une réunion après les travaux aura lieu avec Mme MOUGEOT et Mr PARISOT en présence d'une (1) personne de la commune,
- Retour du conseil d'école : effectif prévu de 114 élèves (-7 élèves par rapport à 2025-2026) – achat de mobilier,
- Réflexion sur l'habitat et son évolution,
- Commission communication : préparation d'une newsletter de rentrée, entrevue avec un commercial de Panneau Pocket,
- Commission de Martine : découverte du village à travers les rues de Châtenoy-en-Bresse, visite de l'école (problématique d'ombrage des enfants – désimpermeabiliser la cour de l'école) – rue des Huns (création de trottoirs, pistes cyclables, éclairage public) – cantine (cuisine trop petite – revenir à un seul service),
À venir : rue Vertembeau puis rue Champ Brulés et Rue du château,
- Retour Brocante : 4034 entrées
Recettes : caisse 6481.90 €, exposants 1286 €, foods truck 300 €, soit 8067.9 €
Dépenses : 1542.27 €
Bénéfices : 6525.63 €
- Marché des producteurs évolue : emplacements trop chers, pas attractif pour les producteurs donc transformation en « marché gourmand » : les gens achètent leurs produits et consomment sur place,
- CCAS : gestion de la canicule,
- Présence de l'archiviste, tri jusqu'en octobre 2026,
- Point RH : 2 départs en retraite (recrutement en cours) – emploi saisonnier au service technique – recherche de remplaçants sur le périscolaire suite arrêt de travail –
- Info sur les droits à formation des élus
- Rencontre avec le syndicat Mixte du Chalonnais : aide à l'ingénierie de projets (ex : allée Baudoin qui a un problème de ruissellement)
- Info des travaux de la création du giratoire à Allériot,
- Planification des réunions,
- Permanences des élus seront calées sur l'ouverture du secrétariat du samedi matin,
- Manifestations à venir (Forum des associations 6/09/26 – Octobre Rose 4/10/26 – semaine de la santé mentale pièce de théâtre à Lans 6/10/2026 – Banquet des aînés 11/10/26 – Marché de Noël : 29/11/26)
- Absence du Maire : suppléance se fait selon l'ordre du tableau.

Prochaine date du Conseil Municipal : 22/09/2026

Le secrétaire de séance, Mme Sophie HOLAIND



M. le Maire, Fabrice PRUDHON

